



CENTURY 21

## BARÈME LOCATION GESTION PRADEL IMMOBILIER 2021

### Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte<sup>(1)</sup> et Meublée<sup>(1)</sup>

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »       Zone « tendue »       Zone « non tendue »

Barème Réglementé "Loi ALUR"

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : .....8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : .....3 € TTC

Barème CENTURY 21 PRADEL IMMOBILIER

#### Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	<b>7 % TTC si mandat de gestion</b> <b>9 % TTC si location simple</b> du loyer annuel hors charges (1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<b>2 % TTC si mandat de gestion</b> <b>3 % TTC si location simple</b> du loyer annuel hors charges (1)

(1) NB dans la limite du tarif réglementé par la Loi ALUR (voir ci dessus)

#### Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	<b>7% TTC si mandat de gestion</b> <b>9 % TTC si location simple</b> du loyer annuel hors charges (1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<b>2 % TTC si mandat de gestion</b> <b>3 % TTC si location simple</b> du loyer annuel hors charges (1)

(1) NB dans la limite du tarif réglementé par la Loi ALUR (voir ci dessus)

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

## Barème Honoraires de Location Baux commerciaux et Baux Professionnels

Baux commerciaux	<b>20 % TTC</b> du loyer annuel hors charges
Baux professionnels	<b>20% TTC</b> du loyer annuel hors charges

## Barème Honoraires de Location Garage

Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	<b>50 € TTC</b>
--	-----------------

## Barème Honoraires de Gestion

### Honoraires à la charge du bailleur

Frais de gestion :	
- Service Initial	<b>6 % HT</b> du loyer mensuel *
- Service Confort	<b>7 % HT</b> du loyer mensuel *
- Service Privilège	<b>8 % HT</b> du loyer mensuel *
Assurance loyers impayés habitation	<b>2.2 % TTC</b> du loyer mensuel*
Modification de bail à la charge du demandeur	<b>80 € TTC</b>
Rédaction du Bail (si le locataire est déjà trouvé)	<b>170 € TTC</b>
Estimation Locative Hors secteur	<b>100 € TTC jusqu' 10 kms</b> <b>150 € TTC au delà de 10 kms</b>

### Honoraires à la charge locataire

Modification de bail à la charge du demandeur	<b>80 € TTC</b>
Rédaction du Bail (si le locataire est déjà trouvé)	<b>170 € TTC</b>

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

**Barème établi le 01/03/2021**



CENTURY 21

# BARÈME GESTION LOCATIVE PRADEL IMMOBILIER 2021

## HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	6 %	7 %	8 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	○	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	○	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	50 € TTC par an et par lot
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	50 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieure à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH (Rendez vous auprès des services administratifs et obtention des fonds)	○	○	○	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire) dont Représentation aux AG de copropriétés	○	○	○	80 € TTC par heure
Frais de clôture suite à résiliation du mandat	○	○	○	150 € TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%